

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**

**COMITE SYNDICAL  
En ligne - Visioconférence**

**Séance du 22 juin 2020  
Délibération n°81**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19  
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le lundi 22 juin à 17h30, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.  
Date de la convocation : le 16 juin 2020.

**Étaient Présents** : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme LAMARQUE Gisèle, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de M. CARRERE Paul, **M. BAUDY Serge** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge.

Absents : M. DELUGA François (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée) Mme TAPIN Martine (excusée), M. ROUFFIAT Bruno, Mme HARRIBEY Laurence, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DERVILLÉ Luc, M. DUPIOL Guy, M. LASSALLE Jean-Claude.

**FINANCES**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
DE MARCHE PUBLIC**

**Marché de travaux complémentaires  
pour l'entretien de la Leyre 2020  
suite à la crue de mai 2020.**

Par délibération n° 59 du 02 mars 2020, le Syndicat mixte du Parc a délibéré pour valider le plan de financement des travaux d'entretien de la Leyre pour l'année 2020, d'un montant estimé à 41 600 euros HT portant :

- d'une part sur un entretien annuel de sécurisation du cours d'eau, préservation du bon état naturel du cours d'eau (fonctionnement hydraulique, maintien de la ripisylve) et l'intervention annuelle sur les espèces invasives en berge (érable negundo).
- d'autre part sur des travaux supplémentaires dus à la crue de décembre 2019 avec sollicitation du fond de solidarité de l'Etat pour les intempéries.

Par décision n° 21 du 08 juin 2020, le Président du Parc a notifié le marché public correspondant (MAPA de travaux) dans le cadre de sa délégation de 50 000,00 euros (délibération n°04 du 29 Février 2016) et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Toutefois, en raison de nouvelles intempéries et d'une nouvelle crue qualifiée de centennale en mai 2020, des travaux complémentaires pour un montant estimé à 30 000 euros HT. se révèlent à nouveau nécessaires. Le plan de financement de ces travaux complémentaires est proposé ce jour par délibération à la validation du Comité syndical.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**

**COMITE SYNDICAL**  
**En ligne - Visioconférence**

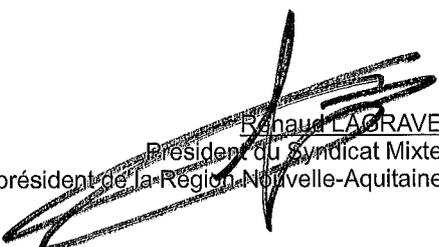
**Séance du 22 juin 2020**  
**Délibération n°81**

Compte tenu du montant de ces travaux complémentaires, le montant total estimé des travaux d'entretien de la Leyre pour l'année 2020, soit 71 600 euros H.T., sera donc supérieur au montant pour lequel le Président du Parc a reçu délégation du comité syndical.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'AUTORISER le Président** à lancer une nouvelle consultation pour les travaux complémentaires (MAPA de travaux)
- **D'AUTORISER le Président** à signer les marchés, les actes et documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 23 juin 2020.

  
Renaud LACRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine